

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 24 JUIN 2024
DN/NC

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 055-215501222-20240628-24_079-DE



Objet : Modification du nombre de sièges et de la composition des commissions municipales

N° : DCM_2024/079

PUBLIÉE LE : 02/07/2024

L'an deux mille vingt quatre, le lundi 24 juin à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 17 juin 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Patrick BARREY, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Angélique GÉNART

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Claude LAURENT, Annette DABIT, Sandrine KIEFER, Laila AHADDAR, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Olivier GUCKERT, Jessica LEROY, Jean-Benoît JANNOT

ONT DONNÉ PROCURATION :

Martine MARCHAND qui donne pouvoir à Jean Philippe VAUTRIN

Florent CARÉ qui donne pouvoir à Elise THIRIOT

Philippe ROCHAT qui donne pouvoir à Gérald CAHU

Nelly LOMBARD qui donne pouvoir à Martine JONVILLE

Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Patrick BARREY

Carole DELAMARCHE qui donne pouvoir à Olivier GUCKERT

Céline ADOLPHE qui donne pouvoir à Gérard LANDO

ÉTAIENT ABSENTS :

Laetitia SACCHIERO, Olivier LEMOINE, Suzel RICHARD, Jessica LEROY

Conseillers en exercice : Présents : 18 - Absents : 4 – Pouvoirs : 7 - Votants : 25

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°20_078 du 4 juillet 2020, fixant la constitution des commissions municipales ;

Vu la DCM n°24-068 portant sur l'élection des membres des commissions municipales ;

Lors du conseil municipal du 13 mai 2024, Monsieur GUCKERT a souhaité qu'un représentant supplémentaire de l'opposition soit intégrer à la Commission des affaires financières, administration générale et RH.

Afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle et de permettre l'expression pluraliste des élus.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **DE MODIFIER** le nombre de sièges pour les commissions municipales
- **DE VALIDER** la composition des dites commissions **selon le tableau ci-dessous**

Commission des affaires financières administration générale et RH	Commission urbanisme, affaires juridiques et travaux	Commission animation et promotion du territoire
Florent CARÉ, Vice-président	Patrick BARREY, Vice-président	Elise THIRIOT, Vice-présidente
Élise THIRIOT	Benoît REYRE	Patrick BARREY
Gérald CAHU	Olivier LEMOINE	Angélique GÉNART
Philippe ROCHAT	Suzel RICHARD	Gérald CAHU
Laila AHADDAR	Nelly LOMBARD	Laetitia SACCHIERO
Olivier LEMOINE	Martine JONVILLE	Ahmed EZZAHRI
Sandrine KIEFER	Liliane BOUROTTE	Philippe ROCHAT
Nelly LOMBARD	Edmond GUILLERY	Suzel RICHARD
Laetitia SACCHIERO	Olivier GUCKERT	Martine JONVILLE
Patrick BARREY	Gérard LANDO	Annette DABIT
Martine MARCHAND		Sylvie ZEIMET

Angélique GENART
Carole DELAMARCHE
Olivier GUCKERT
Jean-Benoît JANNOT

Envoyé en préfecture le 28/06/2024 Reçu en préfecture le 28/06/2024 Publié le 28/06/2024 ID : 055-215501222-20240628-24_079-DE
Céline ADOLPHE

Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,
Le Conseil municipal décide :

- **DE MODIFIER** le nombre de sièges pour les commissions municipales
- **DE VALIDER** la composition des dites commissions selon le tableau ci-dessus

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

Le Maire
Jean-Philippe VAUTRIN

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.